

Protéger les enfants : le **Conseil départemental s'engage** aux côtés des familles



Schéma départemental
enfance famille 2018-2023



Un grand merci à vous, qui vous êtes investis auprès du Conseil départemental pour élaborer ce schéma enfance famille 2018-2023. Associations, professionnels, familles... le travail que vous avez mené collectivement est précieux.

Nous avons tous à cœur d'accompagner au mieux les familles loir-et-chériennes, d'apporter des réponses adaptées à chaque situation dans le souci permanent du bien-être des enfants.

Le fruit de votre réflexion, résumé dans ce document, définit les grandes orientations départementales qui vont nous permettre de mener une politique dynamique et en phase avec les réalités du terrain.

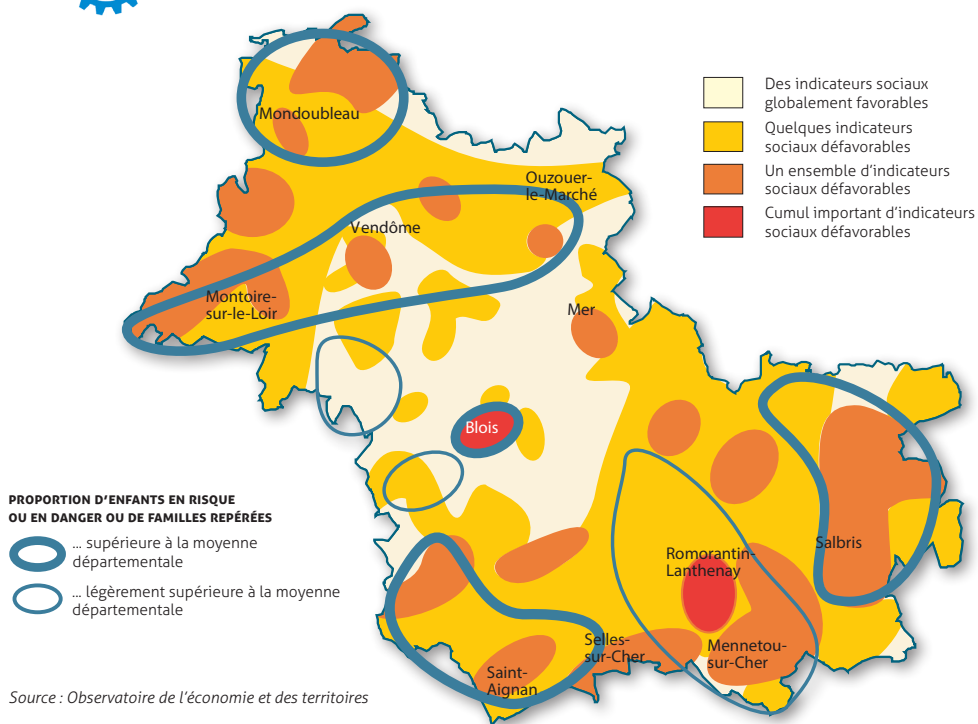
Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental fait de la protection de l'enfance une véritable priorité. Comptez sur notre engagement au quotidien.

Nicolas Perruchot

Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher



CARTOGRAPHIE DES ZONES À RISQUES





Un **schéma** en faveur des **enfants** et des **familles**

- Outil prospectif, le schéma départemental enfance famille planifie les orientations quinquennales de l'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance.
- Cette feuille de route définit les orientations de la politique enfance famille en fixant le cadre des interventions à venir, dont elle doit garantir la cohérence.
- Ce schéma va au-delà de l'expression des besoins de chacun puisqu'il engage les différentes institutions publiques ou associatives évoluant dans ce domaine.
- Le Département a réalisé ce schéma en concertation avec l'ensemble des acteurs investis dans la prévention et la protection de l'enfance. Cette démarche participative doit garantir que les réponses apportées par les partenaires soient coordonnées et partagées.



CHIFFRES CLÉS DU LOIR-ET-CHER

- ▶ Population : **333 567 habitants.**
- ▶ Taux de chômage : **12,4 %**, en hausse de 2,3 % depuis 2013.
- ▶ Taux de pauvreté : **12,7 %**, les moins de 30 ans sont les plus concernés (21,4 %).
- ▶ Taux de scolarisation en 2014 : **96 % des moins de 18 ans** sont scolarisés avec une perte de 2,8 % entre 14 ans et 18 ans.
Dans la population non scolarisée de 15 ans et plus, 35,8 % n'ont aucun diplôme (majorité de femmes).
- **83 200 jeunes sont âgés de 0 à 21 ans, dont 71 100 mineurs.**
Ces jeunes représentent le quart de la population.
- **47 051 familles avec enfants en 2014.**



ENFANTS ET FAMILLES : s'investir

pour garantir la **cohérence des parcours**

La prévention est un axe fort de la protection de l'enfance, essentielle en amont de toute mesure éducative et d'accompagnement.



TROIS GRANDS OBJECTIFS ET CES ACTIONS EN RÉSULTAT :

■ VALORISER LES RESSOURCES ET COMPÉTENCES POUR PRÉVENIR ET ANTICIPER LES RISQUES

ACTION

1 Identifier et mobiliser les ressources et compétences familiales.

ACTION

2 Définir la prévention et promouvoir ses actions.

■ PROPOSER DES SOLUTIONS ADAPTÉES DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

ACTION

1 Faciliter le déploiement des solutions alternatives aux dispositifs existants.

ACTION

2 Expérimenter et partager de nouvelles réponses.

■ ASSURER UNE CONTINUITÉ DE PARCOURS

ACTION

1 Proposer un "projet pour l'enfant" pour tous avant toute prise en charge.

ACTION

2 Accompagner les enfants et les jeunes en évitant les ruptures de parcours.



FOCUS

L'objectif des actions de prévention est d'apporter un soutien le plus en amont possible afin d'éviter que les situations familiales ne se dégradent et nécessitent une intervention au titre de la protection de l'enfance.

Cela se traduit, par exemple, par :

- ▶ *l'accompagnement à la parentalité proposé par les sages-femmes de la Protection maternelle et infantile (PMI) intervenant à domicile ou dans le cadre de consultations.*
- ▶ *un soutien précoce et davantage orienté vers l'insertion professionnelle pour les jeunes majeurs afin de leur permettre une transition réaliste vers l'âge adulte : conventionnement avec les foyers de jeunes travailleurs du département, la mission locale ou encore la création d'une maison relais jeunes.*



PROFESSIONNELS : s'engager à travailler ensemble

Une prévention efficace passe par la mise en réseau des différents acteurs et des actions coordonnées.



TROIS GRANDS OBJECTIFS ET CES ACTIONS EN RÉSULTAT :

■ SE CONNAÎTRE ENTRE PROFESSIONNELS POUR COMPRENDRE QUI FAIT QUOI

ACTION

1

Recenser et centraliser l'existant.

ACTION

2

Se rencontrer pour identifier les personnes et les lieux ressource.

■ PARTAGER DES CONNAISSANCES ET DES VALEURS COMMUNES POUR HARMONISER LES PRATIQUES

ACTION

1

Développer les formations communes.

ACTION

2

Établir des concertations pluridisciplinaires pendant les parcours des enfants pris en charge par l'ASE¹.

■ CLARIFIER ET OPTIMISER LES PARTENARIATS

ACTION

1

Élaborer une stratégie cohérente.

ACTION

2

Simplifier les conventions.

1- Aide sociale à l'enfance.



FOCUS

Le Département de Loir-et-Cher s'inscrit dans une forte dynamique de partenariat et de mise en réseau des différents acteurs grâce à :

- ▶ *l'implication des personnels de PMI dans les réseaux de santé en périnatalité de la Région Centre-Val de Loire.*
- ▶ *la mise en œuvre d'une convention avec l'Association pour adultes et jeunes handicapés qui accueille les assistants familiaux loir-et-chériens, afin de les sensibiliser à la prise en charge des enfants handicapés.*
- ▶ *l'organisation de journées départementales dédiées à l'enfance et à la famille.*



POLITIQUE ENFANCE FAMILLE : quelle organisation pour quels effets ?

Les acteurs de la protection de l'enfance doivent s'impliquer activement dans la mise en œuvre et l'évolution du schéma départemental.



TROIS GRANDS OBJECTIFS ET CES ACTIONS EN RÉSULTENT :

■ APPRÉHENDER LE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (ODPE)

ACTION

1

Formaliser les instances de l'ODPE.

ACTION

2

Construire ensemble un outil collaboratif centralisé.

■ FAIRE VIVRE LE SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

ACTION

1

Définir les modalités participatives de réalisation, de suivi et d'évaluation.

ACTION

2

Animer la promotion du schéma.

■ VALORISER LA PLUS-VALUE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

ACTION

1

Communiquer auprès des élus, financeurs, institutions, professionnels.

ACTION

2

Sensibiliser le grand public à la prévention et à la protection de l'enfance.



FOCUS

Les méthodes participatives proposées par le Conseil départemental pour actualiser le protocole de l'ODPE ou réaliser le schéma prouvent sa volonté de partager la réflexion et la mise en œuvre des actions de prévention et de protection de l'enfance avec l'ensemble des acteurs participant à cette politique.

La mise en place d'instances de pilotage départemental concrétisera la volonté de donner une place à tous les acteurs du territoire.



Rappel de la **politique globale** du Département

La politique enfance famille est l'une des déclinaisons des politiques de solidarités dont le Département a la charge. Elle répond à un double enjeu : la prévention de toute difficulté sociale ou médico-sociale au bénéfice des familles et des enfants et la protection des enfants en situation de danger ou de maltraitance.

La direction de l'enfance et de la famille (DEF) pilote cette politique. Pour cela, elle dispose d'outils de suivi et d'évaluation tels que l'Observatoire de la protection de l'enfance (ODPE) et d'outils stratégiques de programmation multipartenariaux tels que le schéma enfance famille.



Les **instances de pilotage** du **schéma**

La loi du 14 mars 2016 a accordé aux ODPE un rôle stratégique dans l'élaboration et le suivi du schéma départemental enfance famille.

En 2017, l'installation de comités techniques et d'un comité stratégique plénier est venue ajuster les lieux de concertation, d'avis et de propositions dans l'élaboration et le suivi du schéma 2018-2023. Ces instances – qui se retrouvent régulièrement – sont pilotées par l' élu en charge de l'enfance, de la famille et des personnes handicapées et animées par l'ODPE sous couvert de la direction adjointe enfance famille.

CONTACT

Direction enfance famille

34, avenue Maunoury

41000 Blois

Tél. 02 54 58 41 41

Fax : 02 54 58 43 88

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Hôtel du Département

Place de la République

41020 Blois Cedex

Tél. 02 54 58 41 41

www.departement41.fr

